

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2023 et de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

Un Enfant Une Famille

Maison des Associations

13 bis rue de Bièvres 92140 CLAMART

Le 13 mars 2023 à 14h, aux Apprentis d'Auteuil, Village éducatif Saint Philippe, 1 Rue du père Brottier, 92190 MEUDON, les membres de l'association Un Enfant Une Famille se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, puis Ordinaire sur convocation du président.

Elles se sont tenues en présence de 27 adhérents et de nombreux autres sympathisants (conjoint, enfants, parents n'ayant pas encore cotisé ...). Par ailleurs 13 procurations ont été enregistrées. Tous à jour de leur cotisation. La liste des adhérents présents et représentés figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Claudine Husson, présidente de l'association.

Elle était assistée d'un secrétaire de séance, Jean-François Husson, administrateur de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par Claudine Husson :

AGE : Modification des statuts (Articles 3, 5 et 6)

- AGO : 1. Rapport d'Activités, Moral et Financier pour l'Exercice 2022
2. Différents Projets à Voter pour 2023
3. Organisation des différents événements de l'association
4. Renouvellement du Conseil d'Administration
5. Situation des parrainages et futurs parrainages
6. Questions diverses

Les documents ont été adressés à chacun des membres avec les convocations.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2023

Les ajouts proposés sont en gras

Modification de l'article 3 :

Article 3 Objet : ...

En conséquence, l'association

- Contribue à la recherche, à l'information et à la préparation des familles souhaitant parrainer
- Participe à l'organisation et à l'accompagnement des parrainages, **en mettant en place tous les moyens nécessaires**, en lien avec l'ensemble des personnes concernées.....

Vote : Contre : 0 Abstention : 7 Pour : 33

La modification de l'article 3 est **adoptée** à la majorité simple des votes exprimés

Modification de l'article 5 :

Article 5. L'association est composée de

Membres actifs qui peuvent être :

- Toute personne majeure parrainant, ayant parrainé ou se proposant de parrainer conformément aux buts de l'association.
- Tout parent majeur d'un enfant parrainé ou à parrainer.
- Tout enfant parrainé majeur.
- Toute autre personne majeure qui s'engage à apporter son concours bénévole et/ou financier à l'association
- **Toute personne morale portant de l'intérêt au parrainage, conformément aux statuts de l'association**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 40

La modification de l'article 5 est **adoptée** à la majorité simple des votes exprimés

Modification de l'article 6 :

Article 6. Admission des membres: Les demandes d'adhésion sont soumises à l'agrément du Bureau de l'association.

Pour les personnes morales, les demandes d'adhésion sont soumises à l'agrément du Conseil d'Administration, après étude de leurs Statuts et règlement intérieur.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 40

La modification de l'article 6 est **adoptée** à la majorité simple des votes exprimés

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

Jean-François rappelle les fondamentaux du parrainage de proximité :

- Le parrainage de proximité est la construction d'une **relation affective privilégiée** instituée entre un **enfant et un adulte ou une famille bénévole**.
- Il prend la forme de **temps partagés** entre l'enfant et le parrain.
- Il repose sur des valeurs **d'échange**, de **réciprocité**, d'**enrichissement mutuel** et sur la **confiance**.
- Il est fondé sur un **engagement volontaire**
- Il se met en place dans **l'intérêt de l'enfant** à la demande des parents ou autre titulaires de l'autorisation parental. L'avis de l'enfant est sollicité.
- Il constitue un mode **d'accompagnement personnalisé**.

Claudine Husson présente le **rapport d'activité**.

Conseil d'Administration : il s'est réuni 4 fois en conseil élargie

Outils de promotion du parrainage :

Le film réalisé par Siegfried Lefez est toujours d'actualité. Il se présente pour les films suivants. Les premiers rendez-vous sont pris.

Outre un reportage sur TV78, très sympathique, la page Facebook, la page Linked'in et les divers autres réseaux sociaux, sont de plus en plus efficaces, en particulier grâce à Nathalie et à Sophie Birebent. Un groupe WhatsApp permet aux parrains d'échanger des bonnes idées de sorties.

Une affiche généraliste a été conçue par Siegfried Lefez. Deux versions sont proposées (V5 et V6)

Vote : V5 : 22 V6 : 6 Abstention : 2

L'affiche **V5 est retenue** à la majorité simple des votes exprimés

Journées festives : France Miniature, pique-nique du château de Versailles, Bergerie Nationale, la soirée au grand Rex. Elles ont été particulièrement appréciées. On en fera d'autres, comme déjà la journée crêpes ou les bateaux mouches, le château de Breteuil ...

Réunions d'information :

Beaucoup de soirée d'informations, toutes vers 20h. Peu de monde mais de la qualité.

Forum : 6 en 2022. Pour 2023, 10 possibles, selon les disponibilités.

Groupes de paroles, Conférences-débat, Formation de bénévoles : Nous avons la chance d'avoir une psychologue que nous rétribuons, Armelle de Tocqueville, pour encadrer toutes ces activités que nous continuerons l'an prochain.

Contact avec les organismes : Nous avons de nombreux contacts avec des organismes qui partagent notre vision du parrainage comme Olga Spitzer, la VAGA, Jean Coxtet, Ose, Sauvegarde 78, Apprentis d'Auteuil, Léopold Bellan,...

Loi Taquet de Février 2022 : Nous avons participé efficacement à la rédaction de l'article sur le parrainage, grâce à Bénédicte Pételle, député des Hauts-de-Seine en remplacement d'Adrien Taquet et rapporteur de la loi : nous avons ainsi obtenu que les associations soient vraiment considérées comme des partenaires et que le parrainage fasse partie du projet personnel de l'enfant. Reste à participer de même au décret d'application, c'est en bonne voie.

Partenariats nationaux : Tous nos partenariats précédents sont actifs, Unapp, Tous parrains, France Bénévolat ...

Partenariats régionaux : Tous les partenariats (en particulier avec le département 78, la CAF 92) mais aussi les départements 75 ; 92, 93 ... sont bien sûr maintenus, voire augmentés. Clotilde BOST, pour l'UDAT91 était là pour se présenter et présenter l'UDAF. Nous allons, comme il y a quelques années, fusionner notre action et revoir le directeur des affaires sociales du 91.

Mise en œuvre des parrainages : De très nombreuses rencontres (**122 avec les futurs parrains, 73 avec les enfants, 20 avec les travailleurs sociaux seuls** ...), des concertations en équipe (**7 réunions d'apparrainage**), ont abouti à **45 mises en relation**, dont **36** ont parfaitement « matché ».

Rapport financier : Jean-Pierre Hourton, trésorier de l'association, présente le **rapport financier**. Comme par le passé les dépenses sont parfaitement maîtrisées.

Le rapport moral et d'activité et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

Demande de subvention pour les Yvelines pour 2023 :

Elle est approuvée, avec beaucoup d'argent mis sur la communication. Une discussion s'engage sur la façon de promouvoir efficacement le parrainage. A suivre pour 2023.

Fonds de solidarité

Une somme de 1000 euros est reconduite, avec vote du CA pour chaque attribution.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 40

Le fonds de solidarité est **adopté** à la majorité simple des votes exprimés

Election du Conseil d'Administration.

Quatre mandats se terminent : Geneviève GUEST, Elise SAMPAGNAY, Laurent SAMPAGNET, Ada WRONSKA.

Geneviève GUEST ne se représente pas, mais fera partie du CA élargi.

Candidatures : Nathalie BESNARD, Elise SAMPAGNAY, Laurent SAMPAGNET, Ada WRONSKA. Ils sont tous les quatre élus à l'unanimité.

Sont membres du conseil d'administration : Nathalie Besnard, Châu Bui-Dumery, Anaïs Grand, Jean-Pierre Hourton, Claudine Husson, Jean-François Husson, Jean-Bernard Lampin, Elise Sampagnay, Laurent Sampagnay, Bernard Van Gheluwe, Marie-Luce Van Gheluwe, Ada Wronska.

Le 06 Avril le premier conseil d'administration procède à la composition du bureau.

Sont élus à l'unanimité :

- Claudine Husson : présidente

- Jean-Bernard Lampin : trésorier adjoint

- Jean-François Husson : trésorier

- Elise Sampagnay : Vice-présidente apparrainage

A Paris, le 10 avril 2023

La Présidente de séance

Le Secrétaire de séance



ASSEMBLEE GENERALE UN ENFANT UNE FAMILLE du 12 MARS 2023

Membres de l'association présents à jour de cotisation (28)

- 1 Claude et Noëlle ADAM
- 2 Jean-Michel ALBOUY
- 3 Florence BAUDIER
- 4 Mehdi BEN MADJA
- 5 Nathalie BESNARD
- 6 Yves BOTTET
- 7 Châu BUI
- 8 Solange CONTOUR
- 9 Patrick et Elisabeth DOBOZY
- 10 Anaïs GRAND
- 11 Geneviève GUEST
- 12 Jean-Pierre HOURTON
- 13 Claudine HUSSON
- 14 Jean-François HUSSON
- 15 Pierre KATERPILARI
- 16 Jean-Bernard LAMPIN
- 17 Zaïnaba MGOMRI
- 18 Hugo MONEGER et Mathilde SOULU
- 19 Sabine OUHAYOUN
- 20 Fabienne POPOFF
- 21 Céline REBELO
- 22 Janine REBELO
- 23 Martine RICHARD
- 24 Elise SAMPAGNAY
- 25 Laurent SAMPAGNAY
- 26 Florence et Bruno SICCARD
- 27 Déborah-Jane SMADLA
- 28 Marie-Luce et Bernard VAN GHÉLUWE

Procurations (13)

- 1 Sophie ALONSO
- 2 Jean-Pierre AUCLAIRE
- 3 Christelle CHAPUZET
- 4 Aude DELATOCHE
- 5 Cécile DRUBRAY
- 6 Marc GRIVEL
- 7 Fabienne LEROY-ZINOÛ
- 8 Marie PAYET
- 9 David RENAULT
- 10 Nadine RENOULT
- 11 Chantal SORIGUE
- 12 Julienne UWAMAHORO
- 13 Ada WRONSKA